



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Mali
Agence Principale de Bamako
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

Cahier des charges

**APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES
INSTALLATIONS DE CLIMATISATION ET DE TRAITEMENT D'AIR DES AGENCES PRINCIPALE
DE BAMAKO ET AUXILIAIRE DE MOPTI DE LA BCEAO POUR LE MALI**

Novembre 2023

ARTICLE 1 : OBJET ET MISSION

Le présent appel d'offres a pour objet de choisir le « Bureau de Contrôle Technique (BCT)» dans le cadre des travaux de rénovation des installations de climatisation et de traitement d'air des Agences Principale de Bamako et Auxiliaire de Mopti de la BCEAO pour le Mali.

L'appel d'offres est constitué en deux (2) lots distincts :

- lot 1 : Contrôle technique des travaux de rénovation des installations de climatisation et de traitement d'air de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako ;
- lot 2 : Contrôle technique des travaux de rénovation des installations de climatisation et de traitement d'air de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Mopti.

La mission est relative au contrôle technique avant, pendant l'exécution des travaux et à la réception définitive des ouvrages. L'intervention du bureau de contrôle comportera :

- l'appréciation des fiches techniques des matériaux à commander ;
- l'examen des matériaux et matériels avant leur dépose conformément au cahier des charges ;
- la vérification des documents et fiches techniques se rapportant aux matériaux et matériels dans le cahier des charges et aux spécifications techniques indiquées. Il sera apposé un visa de contrôle sur les fiches techniques par les services du BCT ;
- le contrôle technique de l'exécution des travaux pendant toute la durée du chantier ; ;
- l'établissement de tous les rapports demandés par les assureurs.

L'intervention du BCT porte également sur l'installation des équipements techniques (groupe de climatisation et équipements liés).

ARTICLE 2 : DUREE DE LA MISSION

La mission s'étend de la signature du contrat à la réception définitive des travaux.

ARTICLE 3 : HONORAIRES – complétez le tableau ci-dessous

Pour un montant des travaux hors taxes, hors douanes :

- supérieur à 50.000.000 FCFA et inférieur ou égal à 100.000.000 FCFA, le taux sera de..... % ;
- supérieur à 100.000.000 FCFA et inférieur ou égal à 500.000.000 FCFA, le taux sera de % ;
- supérieur à 500.000.000 FCFA et inférieur ou égal 700.000.000 FCFA, le taux sera de % ;
- supérieur à 700.000.000 FCFA et inférieur ou égal 1.000.000.000 FCFA, le taux sera de % ;
- supérieur à 1.000.000.000 FCFA, le taux sera de %.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Les sommes dues seront payées, par virement, sur présentation d'une note d'honoraire établie en trois exemplaires.

4. 1 – Échéancier des paiements

A – à la signature de la convention de contrôle technique	20%
B – pendant les travaux par acomptes mensuels	70%
C – à la réception provisoire	5%
D – à la réception définitive	5%
Total	100%

4. 2 – Réajustement des rémunérations

A chaque changement d'assiette de rémunération, les acomptes déjà perçus seront réajustés en plus ou moins, en tenant compte des nouvelles enveloppes financières. Ces réajustements seront effectués lors de l'établissement du décompte "C".

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Les missions du BCT ne se substituent pas à celles du maître de l'ouvrage ou de l'entrepreneur qui conservent chacun, en ce qui le concerne, ses attributions et responsabilités.

Dans le cadre des lois et règlements en vigueur à la date de la signature du contrat, le bureau assurera, vis-à-vis de la BCEAO, la responsabilité des dommages dérivant de ses seules fautes envisagées dans le cadre des missions à lui confiées et pour lesquelles il déclare être assuré, sans pouvoir être tenu responsable ni personnellement, ni même par les effets de la solidarité, du fait de tiers autres que ses préposés.

ARTICLE 6 : CANDIDATURE

Seront admis à concourir, les bureaux établis en République du Mali ou groupement de bureaux dont au moins un est établi en République du Mali, qui auront fait parvenir ce présent règlement dûment rempli dans les délais impartis.

Les dossiers devront être déposés au plus tard le 15 décembre 2023 à 17 heures au secrétariat du Service de l'Administration et du Patrimoine au 2^{ème} étage auprès de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali – BP 206 BAMAKO.

Les offres, rédigées en trois exemplaires, seront remises sous plis fermés portant les mentions suivantes :

- En haut à gauche :

« Appel d'offres pour la mission de Bureau de Contrôle Technique des travaux de rénovation des installations de climatisation et de traitement d'air des Agences Principale de Bamako et Auxiliaire de Mopti de la BCEAO pour le Mali »

A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement

- Au milieu :

« Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Mali, BP 206, Avenue Moussa TRAVELE – Bamako Mali »

Tout candidat dont le dossier n'aura pas été remis à la date ci-dessus indiquée sera, de ce fait, éliminé.

ARTICLE 7 : RÉSULTAT

La décision de la Banque Centrale sera publiée sur le site internet de la BCEAO.

ARTICLE 8 : PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER

Les candidats doivent remettre l'offre avec deux enveloppes intérieures,

1)- la première enveloppe intérieure comprend (trois exemplaires) :

- ce présent cahier des charges complété et signé ;
- une copie certifiée de l'autorisation d'exercer ;
- l'attestation de cotisation délivrée par l'INPS
- le quitus fiscal ;

-
- les attestations d'assurance RC en cours de validité ;
 - le certificat d'inscription au registre du commerce
 - la liste du personnel : cadres et autres avec les curriculums vitae à l'appui ;
 - la liste des projets déjà réalisés (références similaires, importance et montant).

2)- une deuxième enveloppe intérieure (trois exemplaires) contenant la lettre de soumission dont le modèle est ci-joint en annexe.

Signé par, le,

*faire précéder la signature par la mention manuscrite « lu et approuvé »

(modèle)

LETTRÉ DE SOUMISSION

Je soussigné [Nom prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de ----- [Adresse complète de la société] inscrit au Registre du Commerce et du crédit mobilier de Bamako sous le numéro [Numéro d'inscription au registre de commerce] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour le contrôle technique dans le cadre des travaux de rénovation des installations de climatisation et de traitement d'air des Agences Principale de Bamako et Auxiliaire de Mopti de la BCEAO pour le Mali,
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des prestations à réaliser,

1- me soumetts et m'engage à exécuter le contrôle conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant :

- le taux de "T0" % pour une enveloppe de 50 à 100 millions de F CFA ;
- le taux de "T2" % pour une enveloppe des travaux de 100 à 500 millions de francs CFA ;
- le taux de "T3" % pour une enveloppe des travaux de 500 à 700 millions de francs CFA ;
- le taux de "T4" % pour une enveloppe des travaux de 700 millions à 01 milliard de francs CFA ;
- le taux de "T5" pour une enveloppe des travaux de plus de 1 milliard de francs CFA.

2- m'engage à accomplir les prestations à partir de la signature de la Convention jusqu'à la réception définitive des travaux ;

3- m'engage expressément à exécuter les prestations conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art ;

4- m'engage à maintenir mon offre pendant une période de six mois à compter de la date de dépôt des offres.

La BCEAO se libérera des sommes dues par elle en faisant créditer le compte bancaire ouvert au nom de sous le n° MLXXX XXXXX XXXXXXXXXXXXXX XX à (Banque du BCT

Fait à Bamako, le [jour/mois/année]

Le Bureau de Contrôle Technique

(nom du signataire et cachet)